

Nomination du Ministre de Coordination du Patrimoine

Écrit par Gaëtan Juillard

Mardi, 08 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Jeudi, 17 Juillet 2008 14:41

Décret Exécutif n° 306

Rafael Correa Delgado

Président Constitutionnel de la République

Considérant:

Que par décret exécutif numéro 117-A du 15 février 2007, plusieurs Ministères de Coordination sont créés pour une plus ample efficacité dans la gestion de l'information, dans la prise de décisions et dans l'action conjointe des différents porte-feuilles de l'État; et
Dans l'usage des attributions conférées par l'Article 171 numéro 10 de la Constitution Politique de l'État;

Décrète que:

Art. 1.- L'anthropologue Juan Antonio Martínez est nommé Ministre de Coordination du Patrimoine Naturel et Culturel.

Art. 2.- Le présent Décret Exécutif entrera en vigueur à partir d'aujourd'hui. Sans préjudice de sa publication dans le Registre Officiel.

Fait au Palais National, à Quito le 8 mai 2007

Rafael Correa Delgado

PRÉSIDENT CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE